



## Collège d'autorisation et de contrôle

### Accusé de réception de la déclaration du service sonore « Belgiweb Radiodiffusion » de l'éditeur M. Tilman Moïse Joseph

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi en date du 27 octobre 2021 de la déclaration du service sonore « Belgiweb Radiodiffusion » édité par M. Tilman Moïse Joseph, identifié par le numéro national 48.01.08-153.40, établi Rue Himmer 177 à 5500 Dinant.

En sa séance du 25 novembre 2021, le Collège d'autorisation et de contrôle accuse réception de cette déclaration. Il acte que cette déclaration reprend les éléments requis par l'article 3.1.3-8 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

Conformément à l'article 2.2-2, § 3 du décret précité, toute modification des informations visées à l'article 2.2-2, § 2 du décret doit être notifiée dans le mois au Collège d'autorisation et de contrôle.

Conformément à l'article 3.1.3-8 du décret, toute modification des éléments de la déclaration doit être préalablement notifiée par envoi postal et recommandé au Collège d'autorisation et de contrôle.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 2021.

DocuSigned by:  
*Marie Coomans*  
77529DF4FF344AD...

DocuSigned by:  
*Karim Bourki*  
08013E62BA9E470...